



# Notre Entreprise se Ligue contre le Cancer

Logo  
Entreprise

## LA CHARTE « PACTE »

Parce que le cancer est aujourd'hui une réalité dans l'entreprise :

- chaque année, plus d'un homme sur trois et près d'une femme sur deux qui apprend sa maladie va se trouver confronté(e) à la difficulté de conjuguer traitement de la maladie et activité professionnelle.
- l'impact humain et financier que génère la maladie, au sein de l'entreprise, est considérable ;

Parce que l'entreprise peut participer, à sa mesure, à réduire le nombre de cancers évitables, en facilitant l'accès à l'information sur les cancers, les traitements et le dépistage ;

Parce que les actions dans le domaine du cancer (prévention, accompagnement) contribuent, plus globalement, à améliorer le bien-être des salariés et la performance de l'entreprise ;

**NOTRE ENTREPRISE SOUHAITE FAVORISER, DANS LE TEMPS :**

- LE RETOUR OU MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES SALARIES TOUCHES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LE CANCER
- LA PREVENTION ET LA PROMOTION DU DEPISTAGE DU CANCER.

En signant cette charte, notre entreprise s'engage concrètement à :

- Changer le regard porté sur le cancer et sur les personnes touchées par cette maladie, en
  - Sensibilisant les managers de l'entreprise sur les enjeux de la prévention et du maintien ou retour à l'emploi des salariés atteints de cancer
  - Informant les salariés de l'entreprise
- Favoriser une démarche facilitant le retour ou le maintien à l'emploi, en :
  - Privilégiant des moyens répondant à une logique d'anticipation
  - S'appuyant de façon volontaire sur la synergie d'acteurs pluridisciplinaires
  - Aménageant des conditions de travail adaptées
- Favoriser l'accès aux actions de prévention et de dépistage des cancers (hors risques professionnels), en :
  - Informant les salariés de l'entreprise
  - Mettant en œuvre, au sein de l'entreprise, des mesures de prévention des risques, relevant des missions de la Ligue contre le cancer (Tabac – Alcool – Alimentation – Activités Physiques – Soleil)
- Mettre en place les conditions favorables à la mise en œuvre d'actions, particulièrement en :
  - Identifiant un ambassadeur ou un référent qui facilitera la mise en place des actions ;
  - Utilisant les moyens de communication dont elle dispose
  - Facilitant l'accès des salariés aux actions qui seront développées.

**NB : Dans le cadre du Programme Actions Cancer Toutes Entreprises (PACTE) soutenu par l'ARS Limousin, les prestations réalisées sont gratuites. Par ailleurs, les actions de communication externe doivent être validées par les comités de la Corrèze et de la Haute Vienne de la Ligue contre le Cancer.**

A .....

Le .....